



Délais de reversement de l'huissier au créancier

Par **thebasile**, le **22/05/2023** à **14:01**

Bonjour,

Suite

à un jugement et titre exécutoire du tribunal, j'ai demandé à un huissier de procéder à l'exécution du jugement. La somme due est de 1100€ plus les frais d'huissier. Le 6 janvier 2023 l'huissier a procédé à une saisie attribution de 1225€ le compte n'étant pas assez approvisionné et il reste 135€ à devoir. A ce jour, je n'ai jamais eu de compte rendu de l'huissier sur ses démarches, j'ai eu ce renseignement en téléphonant pour avoir des nouvelles de la saisie. Ma question porte sur les délais de reversement de l'huissier au créancier. Je lui ai demandé de me faire un versement sur la somme saisie, je lui ai envoyé un RIB, je n'ai aucune réponse et cela fait plus de 4 mois que la somme a été saisie. Doit-il attendre que la saisie soit complète avant de me faire un versement ? sur les 1225€ saisis et si il retire ses frais peut-il me verser le reste ?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **22/05/2023** à **17:04**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'exposer le problème à la chambre départementale des Commissaires de Justice (ex Huissiers)...

Par **letileti**, le **02/06/2023** à **12:07**

bonjour,

un huissier a retrouvé l'adresse de mon ex mari ,celui ci me doit me doit 35000 EUROS seulement d'après l'huissier de pension alimentaire,et de plus depuis 6 MOIS je n'ai eu aucun versement, celui ci me précise que je ne peut pas prendre rdv avec lui,que n'arrive pas à obrenir l'acte de jugement ; le du etait de 12 000 Euros sur 4 ANS (2016- 2020) soit 48000 EUROS . Maintenant l'huissier me précise que j'ai perdu le versement de l'année 2016 ??? ?alors que ma demande a été faite dans les délais, et me semble t il j'ai un delai de 10 ans pour récupérer la somme totale;

merci de me renseigner